

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE

Session du 20 octobre 2023

## MOTION DEPOSEE PAR LA MAJORITE DEPARTEMENTALE RELATIVE AU DEGREVEMENT DE TFNB DES VITICULTEURS IMPACTES PAR LE MILDIOU

Avec plus de 6 000 hectares de vigne déclarés en production, le Lot-et-Garonne est le 28<sup>e</sup> département viticole français, rassemblant 1 % du potentiel national. Il se positionne au troisième rang des départements néo-aquitains en matière de viticulture d'appellation, derrière la Gironde et la Dordogne

Le printemps et l'été 2023 ont été marqués par un phénomène climatique particulier, avec des taux d'humectation très élevés dus à des précipitations régulières, conjugués à des journées chaudes. Ces deux facteurs réunis ont créé les conditions favorables au développement du mildiou.

La violence particulière des attaques de ce parasite a notablement affecté le vignoble lot-et-garonnais, avec des pertes estimées à 80% sur l'ensemble du vignoble, dont 100% de perte sur le merlot, engendrant de fait des conséquences financières lourdes pour les viticulteurs.

- **CONSIDERANT** la place prépondérante de la viticulture en Lot-et-Garonne qui concentre près de 12% de la valeur agricole du département, en faisant ainsi la quatrième filière en valeur du département ;
- **CONSIDERANT** l'obtention par les viticulteurs du Gers et du Tarn-et-Garonne d'un taux d'exonération à 100% de la TNFB pour l'ensemble des productions viticoles, tous cépages confondus ;

Les conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session le 20 octobre 2023 :

- **REAFFIRMENT** leur soutien à la filière viticole de Lot-et-Garonne ;
- **DEMANDENT** la prise en compte, par les services de l'Etat, de la perte de rendement, mais également la perte économique pour l'ensemble de la filière ;
- **DEMANDENT** à l'Etat de prendre toutes les mesures de soutien à cette filière, notamment par un dégrèvement à 100% de la TFNB